



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GUIDE DE REMPLISSAGE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER DE RAEP, MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES INDICATIONS CI-DESSOUS :

- Dans un souci d'accompagnement et d'égal traitement des candidats, le format du dossier de RAEP ne peut être modifié.
- Complétez impérativement chaque partie en évitant les sigles.
- Votre attention est appelée sur la nécessité de ne pas dépasser des cadres prévus.
- **Les parties doivent être dactylographiées en police Arial, taille 11, interligne simple, espacements 0.**

Vérifiez lors de votre impression, que l'ensemble du texte saisi apparaît correctement.

POUR INFORMATION :

LE DOSSIER RAEP, ETABLI EN VUE DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION, EST A COMPLETER, A IMPRIMER ET A ENVOYER EN MÊME TEMPS QUE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION.

LE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE N'ABOUTIT PAS A L'ATTRIBUTION D'UNE NOTE SUR 20. LE DOSSIER RAEP N'ENTRAINE PAS NON PLUS UNE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE).

LIRE **TRES ATTENTIVEMENT** L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS CI-APRES, AVANT DE
COMMENCER LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER RAEP.

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a ouvert la possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours et examen professionnel de la fonction publique territoriale. Ce type d'épreuve permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élu d'une collectivité territoriale.

* * * *

RUBRIQUES DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DE VOTRE DOSSIER "RAEP" PAR LES MEMBRES DU JURY, VOUS DEVEZ COMPLÉTER VOTRE DOSSIER DE MANIÈRE DACTYLOGRAPHIÉE ET LE TRANSMETTRE EN MÊME TEMPS QUE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION SOIT SUR VOTRE ACCES SECURISE, SOIT PAR VOIE POSTALE A L'ADRESSE SUIVANTE :

Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin, Service Concours, 22 rue Wilson,
68027 COLMAR CEDEX

Aucun envoi complémentaire de document ne pourra être accepté par le service gestionnaire

VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (PAGE 5)

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquis :

- dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n°83 - 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en France, dans un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ou dans un Etat autre que ceux mentionnés ci-dessus.

Présentez votre expérience professionnelle dans le tableau (page 5) :

- vos fonctions actuelles,
- vos fonctions antérieures (*de la plus récente à la plus ancienne*),
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (*participation à des groupes de travail, à des instances*

représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariats...).

☑ Il est recommandé de faire preuve d'esprit de synthèse néanmoins si vous n'avez pas assez de place sur le formulaire pour enrichir chacune de vos expériences, vous pouvez déborder sur la ligne suivante. Si le nombre d'expérience est plus important que le nombre de lignes proposées, vous pouvez dupliquer la feuille.

► Le tableau devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre votre activité et l'emploi-référence ou l'emploi type correspondant respectivement au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou au répertoire propre à un ministère ou un établissement.

VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE (PAGE 6)

- Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée. Ou Ne mentionnez pas toutes les actions de formation suivies mais celles que vous jugez les plus importantes ou pertinentes pour mettre en valeur votre candidature.

- Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel : **apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école), congés de formation**, etc... d'une durée supérieure à deux jours.

PÉRIODE	DURÉE	*****
<u>Format date :</u> JJ/MM/AAA	- nb de jours (j), - ou nb de semaines (s), - ou nb de mois (m)	

► Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter.

PRÉSENTATION D'UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE (PAGE 7)

Vous détaillerez en **une page dactylographiée maximum**, une expérience ou une réalisation professionnelle permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

**LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE AU REGARD DES
PERSPECTIVES DE CARRIÈRE (PAGE 8)**

► Vous indiquerez, en **une page dactylographiée maximum**, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et préciserez vos motivations pour exercer l'un des emplois d'affectation de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs- pompiers professionnels.

**